Fédération
des activités postales et des télécommunications
25/27 rue des Envierges 75020 Paris
Tél : 01 44 62 12 00 Fax :01 44 62 12 34
sudptt@sudptt.fr

Paris, le 30 mars 2018

A l'attention de Mr Philippe Wahl
Président de La Poste
9 rue du Colonel Pierre -Avia
75757 Paris Cedex 15

Monsieur le Président,

Objet : Préavis de grève

La Fédération SUD PTT des Activités Postales et de Télécommunications dépose ce jour un préavis de grève d'une durée de 29 heures le vendredi 6 avril 2018 à 19h au samedi 7 avril 2018 à 24 h 00. Ce préavis de grève couvre l'ensemble des personnels, fonctionnaires et contractuel-les, des Plate-formes Colis et de l'établissement CEI Chilly-Mazarin, ainsi que les agents appelés à les remplacer.

Nous revendiquons :

- Ré-internalisation et l'arrêt du recours à la sous-traitance
- L'embauche immédiate en CD1 des agents CDD, intérimaires ou sous contrat (GEL
- Comblement par du personnel de La Poste des postes vacants et de chaque départ
- Attribution du 2.1 comme grade de base
- Attribution d'un 13eme mois
- Ouverture de vraies négociations sur l'ensemble des chantiers des PFC
- Amélioration des conditions de travail (horaires, management ,...)

Conformément aux textes en vigueur , nous demandons à être reçus dans le cadre de ce préavis

Soyez assuré, Monsieur le Président, de notre parfaite considération.

Pascal Panozzo
Secrétaire fédéral

Union syndicale Solidaires
SUD PTT

Fédération
des activités postales et des télécommunications
25/27 rue des Envierges 75020 Paris
Tél : 01 44 62 12 00 Fax :01 44 62 12 34
sudptt@sudptt.fr http://www.sudptt.org

Paris, le 30 mars 2018

A l'attention de Mr Philippe Wahl
Président de La Poste
Rue du Colonel Pierre Avia
75757 Paris Cedex 15

Monsieur le Président,

Objet : Préavis de grève

La Fédération SUD PTT des Activités Postales et de Télécommunications dépose ce jour un préavis de grève d'une durée de 36 heures du vendredi 6 avril 2018 à 12h 00 au samedi 7 avril 2018 à 24h 00.
Ce préavis de grève couvre l'ensemble des personnels, fonctionnaires et contractuels, des CTC, PIC, PFR , plate-formes multi-flux et Centre de tri de numérique , ainsi que les agents appelés à les remplacer.

Nous revendiquons :

- L'arrêt des fermetures des Pics et de la massification du courrier,
- Le comblement des emplois vacants par la mutation des collègues intéressé-es et le recrutement des intérimaires ou CDD qui travaillent depuis trop longtemps dans la précarité,
- Un certain nombre de mesures visant à reconnaître et compenser la pénibilité comme : l'octroi d'un an de bonification tous les sept ans travaillés, 4 agents par MTIPF, l'augmentation des temps de pause et l'instauration de micro-pauses, l'alternance de positions assis/debout,
- Le II.1 grade de base afin de reconnaitre la polyvalence imposée et généralisée, avec le passage sur le niveau de fonction supérieur pour les agents déjà en II.1,
- Le versement d'un 13ième mois, revendication commune à tout le personnel de l'entreprise,
- L'heure de nuit à trois euros,
- La compensation des jours fériés coïncidant avec les jours de repos pour tout le personnel et particulièrement pour les services de nuit totalement exclus du dispositif.

Les revendications n'ont pas été satisfaites dans le cadre des préavis précédents.
Conformément aux textes en vigueur, nous demandons à être reçus dans le cadre de ce préavis.

Soyez assuré, Monsieur le Président, de notre parfaite considération.

Pascal Panozzo
Secrétaire fédéral